

L'aménagement des parcours

La filière avicole et tout particulièrement les élevages de palmipèdes doivent faire face à un problème majeur : l'amélioration de l'état général des parcours durant la période d'élevage. Par des aspects tant environnementaux que pour l'image de marque des productions, il est souhaitable que ces parcours soient arborés ou enherbés pendant la période d'utilisation des animaux.

En effet, les plaintes de voisinage sont en augmentation à l'encontre des éleveurs (odeurs, écoulement hors du parcours,...) et les pouvoirs publics ont formalisé des exigences réglementaires (exemple : le nouveau programme de la Directive Nitrates) aux conséquences immédiates pour les parcours.

Si le maintien constant d'un couvert enherbé notamment pour la zone frontale des bâtiments apparaît compliqué, des marges de progrès existent en vue de répondre à ces problématiques.

Qu'en est-il ?

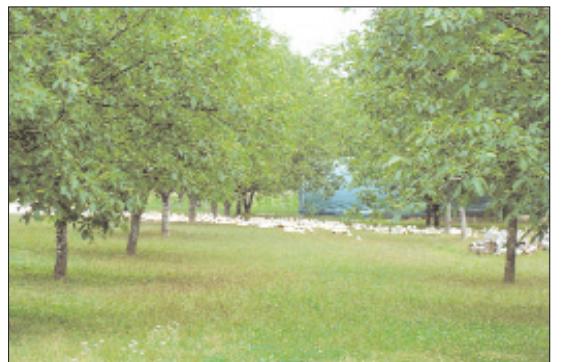


Parcours de palmipèdes réimplanté par un couvert végétal entre 2 bandes

Rejet de fertilisants sur parcours par les volailles (en gr / volailles produites)

	N	P2O5	K2O
Poulet label (bâtiment fixe)	12	15	15
Poulet label (cabanes mobiles)	19	25	24
Pintades label	14	22	17
Canards PAG avec alimentation et abreuvement à l'extérieur du bâtiment	89	133	108
Canards PAG avec alimentation et abreuvement à l'intérieur du bâtiment	59	82	73
Oie PAG	82	11	101

Source : Référence CORPEN



Présentation d'un parcours alliant l'Agroforesterie et un couvert enherbé (Photo arbre et paysage 32).

Que disent les réglementations ?

Certaines réglementations environnementales, quelles soient spécifiques ou non aux élevages de volailles, intègrent sur certains points les parcours de volailles.

Pour les élevages soumis au régime des Installations Classées (au-delà de 5000 Animaux Équivalents) les prescriptions techniques au niveau des parcours spécifiées dans l'arrêté de référence du 7 février 2005 imposent :

- De prendre toutes les précautions pour éviter l'écoulement direct de bous et d'eau polluée vers les cours d'eau, le domaine public et les terrains de tiers ;

- Un trottoir en béton ou tout autre matériau étanche d'une largeur minimale d'un mètre à la sortie des bâtimens fixes ;

- De prendre les dispositions appropriées pour intégrer l'élevage dans le paysage ;

- D'avoir des parcours herbeux ou ombragés ;

- D'aménager les parcours de manière à favoriser leur fréquentation sur toute leur surface par les animaux ;

- Que la fertilisation soit équilibrée et corresponde aux capacités exportatrices de la culture ou de la prairie concernée ;

- Que la capacité d'absorption des sols ne soit pas dépassée, de telle sorte que ni la stagnation prolongée sur les sols, ni une percolation rapide vers les nappes souterraines ne puissent se produire.

Il est donc important de conserver et de garantir cette image pour maintenir la valeur ajoutée retirée.

Distance d'implantation des parcours

	Cours d'eau, source...	Tiers, stades, campings
Parcours de palmipèdes	20 m	50 m
Parcours de pintades	10 m	50 m
Autres volailles	10 m	20 m

parcours de volailles

Vers quelles solutions s'orienter ?

La mise en place des parcours pour les élevages de volailles plein air et plus particulièrement leur surface s'est généralement calquée sur le respect du cahier des charges du SIQO auxquels ils étaient soumis.

Pour des raisons pratiques mais aussi de rentabilité économique, il apparaît irréalisable de modifier l'emplacement des parcours existant et bien souvent délicat d'en diminuer la densité.

Il existe toutefois des possibilités d'amélioration en vue de répondre à une meilleure tenue de ces parcours durant les périodes de présence des animaux.

- L'évolution des cahiers des charges des SIQO peut faire partie ; comme pour les palmipèdes IGP où les possibilités de rotation dans des délais inférieurs à la durée de vie sanitaire est actuelle à l'étude.

- Parmi les alternatives, l'aménagement des parcours en vue d'orienter le comportement pour faciliter une plus grande occupation. Il a été montré par des études que l'introduction quotidienne d'un objet nouveau in-

- D'autres facteurs peuvent influer sur la diffusion des animaux sur les parcours comme la présence d'ombre. Des études menées sur les poulets et les canards montrent que

Il n'en reste pas moins que les zones à forte présence d'animaux nécessitent une réimplantation fréquente du couvert.

Les zones d'ombres favorisent un comportement de couchage. Parmi les solutions pour obtenir de l'ombre, il y a l'**implantation de haies ou d'arbres** (voir Agroforesterie).

Autres éléments à prendre en compte dans le bon état des parcours est l'**implantation du couvert végétal**. Dans le cas de l'herbe, une grande partie du résultat dépendra du choix de la variété, du sol, du mode et délai d'exploitation.

Cela peut s'envisager sur les productions de palmipèdes PAG pour lesquelles l'abreuvement et quelque fois l'alimentation sont présentes sur les parcours. Cette disposition peu aussi avoir l'avantage, lorsque ces zones ne sont pas aménagées (caillebotis, piquettes,...) d'éviter la dégradation accentuée du parcours sur ces zones.

Parmi les alternatives, l'aménagement des parcours en vue d'orienter le comportement pour faciliter une plus grande occupation. Il a été montré par des études que l'introduction quotidienne d'un objet nouveau in-

Il n'en reste pas moins que les zones à forte présence d'animaux nécessitent une réimplantation fréquente du couvert.



Parcours de volailles avec implantation de haies (Photo Arbre et Paysage 32)

PORTES OUVERTES

LUNDI 12 OCTOBRE

À 14 h 30

Chez Vincent BLAGNY

« le Hauquois » D 515
à LEBOULIN

AMENAGER LES PARCOURS DE VOLAILLES DE CHAIR ET DE PALMIPEDES

• REGLES A RESPECTER POUR LA GESTION DES PARCOURS,

• PRECONISATIONS COMPLEMENTAIRES POUR L'AMENAGEMENT DES PARCOURS : choix des couverts végétaux, optimisation de l'occupation des parcours...

• AGROFORESTERIE : visite d'une plantation sur un parcours de volailles.

Portes ouvertes organisées par le Service Aviculture de la Chambre d'Agriculture en collaboration avec Arbres et Paysages 32



Agroforesterie

Le agroforesterie ou plus particulièrement dans notre cas, le sylvopastoralisme (sylviculture et élevage), présente outre un coût d'investissement modéré (voir tarif ci-dessous), de nombreux avantages.

Sur le plan agricole, l'agroforesterie apporte :

- Une protection des ressources naturelles ;
- Une lutte contre l'effet de serre : les arbres fixent un stock de carbone important par leur bois mais aussi par le sol ;
- Une protection des sols et des eaux notamment dans les zones sensibles : l'agroforesterie permet de lutter contre l'érosion et la salinisation en limitant le ruissellement. La pollution des nappes se voit aussi diminuée par l'absorption du surplus d'azote libre ;

Sur le point de vue forestier, l'agroforesterie permet

- Une croissance des arbres plus rapide (+ 80% sur 6 ans) et réduit le coût de l'entretien des plantations par la présence des animaux
- Une amélioration de la qualité du bois par la limitation des cycles

Aide à la plantation

Le coût global par arbre est de 10,25 € HT (hors travail du sol et plantation).

Ce prix comprend : le projet, les fournitures et leur livraison (plants, paillage, protections cervidés) ainsi que le suivi sur 3 ans.

Le Conseil Régional de Mi-Pyrénées soutient les projets à hauteur de 2,30 €/arbre

=> Votre projet vous est facturé 7,95 € HT/ arbre

Le Conseil Général du Gers vous verse ensuite directement sur votre compte, une subvention de 3,12 €/arbre

=> Votre projet vous coûte 4,83 € HT/ arbre

Dans le cadre d'un projet agroforestier sur un parcours, il faut compter de 50 à 80 arbres par ha.

Tarifs fournis par l'association Arbres et Paysages 32